



## Puce de parquet qui doit payer pour les enlever merci

Par **nathy03**, le **28/08/2008** à **14:02**

bonjour

je suis locataire d'une maison avec du parquet depuis octobre 2007 mais depuis quelques semaines nous sommes envahies de puces de parquet bien sûr j'ai des animaux qui n'ont jamais eu de puces car ils sont collés plus pipettes mais eux aussi sont envahis de puces de parquet le parquet date de la construction de la maison et de plus il y a plein de trous dedans mon propriétaire dit que c'est à moi de payer pour les enlever alors qu'il faut traiter toute la maison. nous sommes obligés de dormir dans notre salle à manger car reste à l'étage et impossible si on met un pied dans la pièce on se retrouve avec plein de puces sur nous et en plus elle pique  
pouvez-vous me dire qui doit payer et que pouvons-nous faire

merci d'avance

Par **broudic**, le **01/01/2017** à **15:48**

qui doit payer pour désinsectisation des puces de parquet

**Bonjour,**  
**Les formules de politesse sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...**  
**Merci pour votre attention...**

Par **Lag0**, le **01/01/2017** à **18:53**

Bonjour,  
Ce que prévoit le Décret n°87-713 fixant la liste des charges récupérables :  
[citation] VI. - Hygiène.

1. Dépenses de fournitures consommables :

Produits relatifs à la désinsectisation et à la désinfection, y compris des colonnes sèches de vide-ordures.[/citation]

Donc les produits de désinsectisation sont à la charge du locataire.  
En revanche, s'il faut faire intervenir un professionnel, sa main d'oeuvre sera à la charge du bailleur.

Par **morobar**, le **01/01/2017** à **19:18**

Bonsoir,  
Dans une maison les puces dites de parquet, ne sont pas issues de la cuisse de Jupiter, mais d'un animal domestique, chat ou chien.

Par **rousseaucharlyne**, le **30/07/2017** à **20:27**

Bonsoir, nous avons emménagé dans une maison en mars 2017, depuis un mois, nous sommes envahit à l'étage de puces de parquets. Nous avons fait 4 fumigènes, acheter 4 bombes différentes rien n'y fait.. Notre propriétaire ne veut rien savoir, il dit que c'est la faute à nos animaux, hors ils ont aucun contact avec l'étage car il y a une barrière en bas de l'escalier.. Comment faire ? Qui doit payer tous ses frais ?..  
Cordialement

Par **morobar**, le **31/07/2017** à **08:11**

Bonjour,  
La réponse figure dans la discussion précédente.  
A mon avis la responsabilité vous incombe intégralement.